

Communiqué
Crise sanitaire et de santé publique COVID-19

Rennes, le 17 mars 2020

Le cri d'alarme des associations

Dès le lundi 16 mars au matin, le collectif inter-organisation de soutien aux personnes exilées, en lien avec des membres du corps médical, a pris ses responsabilités : informer au plus vite les populations en situation de vulnérabilité des consignes de protection sanitaire. Elles ont tenté le maximum pour distribuer, dans les divers lieux où se trouvent des migrants, des kits basiques sur le plan de l'hygiène : mais ce ne sont que des bricolages de fortune souvent payés par les bénévoles.

Le gouvernement a déclaré qu'il convenait que tout le monde ait une attitude citoyenne et que toutes les populations seraient protégées, quelle que soit leur situation et quel qu'en soit le prix.

Après une première journée de mobilisation intensive, les associations font un premier bilan et posent un certain nombre de revendications. Ces demandes ne s'inscrivent pas uniquement dans le cadre de la protection des personnes précaires et/ou exilées mais dans celui de la santé publique plus généralement : dans la situation de crise sanitaire dans laquelle nous nous trouvons il suffit de la mise en danger d'un petit groupe pour que les conséquences soient dommageables pour l'ensemble de la population.

La Mairie de Rennes a trouvé des places d'hôtel, mais seulement pour les personnes qu'elle loge, et sans s'impliquer sur les déménagements, dévolus aux militants bénévoles, sans aucune protection ni matériel.

Aujourd'hui, des personnes exilées se trouvent, faute de respect par l'État de ses obligations de mise à l'abri, contraintes de survivre dans des squats (celui des Veyettes et celui du Bois Perrin à Rennes par exemple). S'il est inconcevable, sur le plan humain, de les abandonner à leur sort, leur abandon pourrait aussi avoir un impact pour l'ensemble de la population : des mesures d'urgence s'imposent donc dans l'intérêt de tous.

Obligation d'information : celle-ci doit être menée par des professionnels de la santé et les pouvoirs publics ne peuvent en aucun cas compter uniquement sur les associations.

Obligation de mise à l'abri : il est inconcevable que les personnes exilées, parfois avec des pathologies lourdes, souvent avec des enfants, soient confinées en grand nombre, dans des lieux sans électricité et sans chauffage. Un relogement urgent s'impose (hôtels, bâtiments réquisitionnés). Pour les personnes sans-abri, les foyers d'accueil doivent rester ouverts jour comme nuit et leur capacité augmentée. Le collectif inter-organisation revendique toujours l'ouverture d'un centre d'accueil inconditionnel 24h/24.

Obligation de protection sanitaire : dans l'urgence, des livraisons d'eau, de savon, de gel hydro-alcoolique, de masques, de gants et un accès à des machines à laver sont indispensables sur les squats, les hôtels.

Obligation d'approvisionnement en nourriture : les personnes en situation de grande précarité n'ont souvent pour seules sources d'approvisionnement que les Restaurants du cœur et le Secours Populaire. Ces structures, désormais peu ou pas ouvertes, leur seront inaccessibles avec les mesures de confinement : il est de la responsabilité des autorités de leur assurer une alimentation correcte, des repas prêts à la consommation doivent leur être livrés sur leurs lieux de vie.

Afin de pouvoir bénéficier de l'allocation de demandeur d'asile ou de l'aide d'urgence attribuée par le département, les personnes doivent régulièrement se présenter à des rendez-vous administratifs. Or ces rendez-vous sont aujourd'hui impossibles : nous demandons que ces versements, indispensables à la survie des gens, soient reconduits de manière automatique.

Les personnes sans-domicile fixe, les personnes exilées sont des êtres humains, elles ont droit à la même protection que tous. Les associations ne remplaceront en aucun cas les pouvoirs publics : ceux-ci doivent désormais prendre leurs responsabilités. C'est une question de santé publique pour tous. Et le temps compte.

*Le collectif inter-organisation de soutien aux personnes exilées de Rennes
Contact : interorga35@protonmail.com*